

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 6 (1898)
Heft: 2

Artikel: La journée du 24 janvier 1798
Autor: Maillefer, Paul
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-8168>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

LA JOURNÉE DU 24 JANVIER 1798.

A partir de la cérémonie du 10 janvier 1798¹, une notable partie du Pays de Vaud est en fait révoltée contre le gouvernement de Berne. L'arrêté du général Ménard, promettant secours et assistance aux Vaudois rebelles, vint consommer la révolution, qui, en fait, était commencée dès le 2 janvier.

L'histoire de cette fameuse journée est trop connue pour qu'on puisse y ajouter des détails bien nouveaux. Nous avons pensé cependant que nos lecteurs s'intéresseraient à un résumé des événements de ce jour, dans lequel ils trouveront, avec beaucoup de faits qui leur sont déjà familiers, quelques éléments encore inédits.

« Le 23 janvier, à 6 heures du soir, dit Pichard, témoin oculaire², sont arrivés plusieurs courriers apportant des copies d'une proclamation du général Ménard et dont l'original est déposé à Nyon. Le général annonce qu'il est arrivé par ordre du Directoire, sur les frontières, avec une armée destinée à soutenir les réclamations des Vaudois. Cette pièce est accompagnée d'une brochure de dix pages signée la Harpe et Perdonnet, qui donne des

¹ Voir *Revue historique vaudoise*, décembre 1897.

² *Journal du professeur Pichard*, publié et annoté par Eugène Mottaz.

Instructions sur les premières mesures à prendre et les premières démarches que doivent faire les habitants du pays pour organiser la nouvelle *République Lémanique*.

» Cette nouvelle, répandue immédiatement dans toute la ville, y a causé une grande agitation en même temps qu'une grande joie. Le Comité de Réunion a aussitôt organisé une garde de cent-cinquante hommes et député des courriers dans diverses directions. Plusieurs personnes ont déjà arboré la cocarde verte, qui, dit l'*Instruction* de MM. de la Harpe et Perdonnet, était autrefois la couleur du Pays de Vaud, et qui doit être celle de la nouvelle république. »

On doit supposer que les Lausannois ne dormirent guère cette nuit-là. Une foule curieuse remplissait les rues, devenait plus dense sur la Palud et se pressait surtout autour de la maison portant le n° 21, aujourd'hui maison Morin. Là siégeait le Comité de Réunion, qui, pendant la nuit du 23 au 24, proclamait la République Lémanique. Au matin du 24 flottait, à la fenêtre du local, le drapeau vert, portant en lettres blanches les mots : « République Lémanique. Liberté-Egalité. » Bien que la proclamation du Comité de Réunion n'ait pas le caractère d'un acte officiel et légal, aux yeux du peuple la révolution est faite. On a brisé le joug de Berne, on est libre désormais. Les patriotes sont dans la joie, et la population, dans sa majorité, salue la révolution avec enthousiasme.

L'*Assemblée provisoire*, après quelques hésitations, prenait aussi les rênes du pouvoir dans la nuit du 23 au 24 janvier, et consommait la révolution officielle, légale, pour ainsi dire. Elle faisait mettre le séquestre sur les caisses publiques, les postes, les péages. « On a arrêté, dit Pichard, au bureau des postes un tonneau d'or et d'argent pesant trois quintaux, que le souverain envoyait

pour payer les troupes qui seraient levées¹. » L'Assemblée faisait occuper le château de Lausanne et garder le bailli à vue.

Dès les six heures du matin, les courriers venus de Vevey racontent que, là aussi, la révolution a triomphé. Montreux et Lavaux ont également secoué le joug bernois.

Au matin du 24, l'Assemblée se constituait définitivement, et une proclamation envoyée dans tout le pays annonçait que : « les députés de la presque totalité des villes et d'un grand nombre de communautés du Pays de Vaud, réunis jusques à ce jour à Lausanne en comité de conférence, considérant la nature et l'urgence des circonstances, ont trouvé unanimement qu'ils devaient nécessairement se constituer en Représentation provisoire du Pays de Vaud. »

Cette déclaration, la première de notre indépendance, marque que la révolution est accomplie. La chute du gouvernement bernois est un fait accompli.

Pendant ce temps, la foule et les patriotes continuent à manifester. Nous laissons encore la parole à Pichard :

« L'Assemblée a fait annoncer par un héraut et au son de la caisse que tous les citoyens et soldats devaient se rendre à midi et demi sur la place de Montbenon. A l'heure indiquée, toutes les milices ont été réparties par bannière. Un membre de l'Assemblée générale a alors présenté à chaque troupe M. de Bons comme commandant général. Celui-ci a enfin invité les soldats de chaque bannière à élire leurs officiers.

» Pendant tout le jour, les habitants de la ville ont été sur pied. Chaque personne, même les enfants, avait une

¹ Journal du professeur Pichard.

cocarde verte à son chapeau, et les femmes étaient parées de rubans de cette couleur. Depuis cinq heures du soir, au bruit des fanfares et au milieu de rassemblements immenses, on a planté des arbres de liberté sur la place de St-François et à la Palud. On a brûlé sur la place de St-François les effigies d'ours du bureau des péages et du bureau des postes. On a détruit les armoiries bernoises qui se trouvaient aux portières des diligences et on les a remplacées par la proclamation du général Ménard. Tout, pendant ce jour, annonce que la plus grande partie du peuple est comme enivrée de joie. Jusqu'à dix heures du soir, on a donné essor à un enthousiasme qui semblait effréné. Cependant, à onze heures, chacun était rentré chez soi et toutes les rues étaient calmes et tranquilles. »

Les villes suivaient l'exemple de Lausanne, plusieurs même l'avaient devancé. La révolution était consommée à Nyon le 24 janvier. Nous lisons dans le Manuel du Conseil la relation suivante :

« Monsieur Ant.-Emmanuel Rodt, Bailli, vu les circonstances de la révolution, est parti pour Berne ensuite de l'ordre qui lui a été donné par le comité de surveillance de cette ville ce matin. Ici finit sa préfecture, quoiqu'il eût encore deux ans à rester, et conséquemment celle de tous les baillifs, ce qui a été inscrit ici ainsi que dans le registre du comité pour mémorial à la postérité. » Un petit arbre de la liberté, dit un témoin, a été planté sur la place ; demain on en plantera un plus majestueux.

A Cossigny, les nouvelles de la révolution arrivèrent au matin du 24 janvier. La ville adhère à la révolution en communiquant à la bourgeoisie assemblée ce qui avait été fait à Lausanne, en l'engageant au calme, et en approuvant tout ce qu'avait fait son député M. Gaulis.

A *Morges*, le Conseil siégea à peu près en permanence pendant la nuit du 23 au 24 janvier. Vers les 10 $\frac{1}{2}$ heures, le Conseil reçut avis qu'il se formait près d'*Yverdon* un corps de troupe menaçant. A minuit, il prit connaissance d'une lettre du comité de *Nyon*, de la copie de l'adresse du résident *Desportes*, et d'une adresse de *Ménard*. Le matin du 24, à 6 $\frac{1}{2}$ heures, le Conseil prit connaissance de mesures prises à *Lausanne*, de la saisie des correspondances et des scellés apposés par l'Assemblée sur les affaires du bailli. La considération dont jouissait le bailli de *Morges* adoucit les rapports avec les révolutionnaires. Les membres du Cercle de l'Union offrirent « leurs services pour le maintien de la tranquillité publique et pour procurer la sûreté du très noble seigneur Baillif ». Le Conseil, en communiquant cette lettre au bailli, l'assure que « ces sentiments correspondent à ceux des Conseils ». Dans l'après-midi, le Conseil invita le bailli à lui remettre les clefs de l'*arsenal*, ce qui fut fait, et séquestra à la poste un group à l'adresse de M. de *Gingins*.

A *Vevey*, dans la nuit du 24 janvier, la ville et tout le bailliage avaient pris les armes à 2 heures du matin. Le bailli fut presque mis en état d'arrestation. Personne n'entre ni ne sort du château sans permission spéciale du comité de surveillance. Le commandant de *Chillon* fut fait prisonnier, et la garde qu'il avait conservée fut désarmée.

A *Yverdon*, on ne voulait d'abord rien tenter contre le souverain, et, le 23 janvier encore, le Conseil ordonnait à ses députés de ne rien faire qui pût tendre à se soustraire à la fidélité qui lui était due. Mais le 24 janvier, lorsqu'on apprit l'arrivée de la proclamation *Ménard*, lorsqu'on sut que *Lausanne* fondait la *République lémanique*, le major *Develey* se rendit auprès du bailli, fort

aimé et considéré, et lui fit savoir que les habitants se proposaient de planter dès le lendemain un arbre de la liberté. Ce magistrat fit aussitôt ses préparatifs de départ; ses effets furent embarqués sur le lac, et le 25, au point du jour, il quitta le château d'Yverdon pour n'y plus rentrer. Des arbres de la liberté furent aussitôt dressés sur la place et à la Plaine.

A *Romainmôtier*, on engagea le bailli à partir. « A *Moudon*, la fermentation, écrivait de Weiss, est arrivée à son comble. Les gens de Lucens menacent d'attaquer le château. » De Weiss y envoya une garnison de 60 hommes. Ce fut là toute son intervention militaire. Cette troupe abandonna le château dans la nuit du 26 au 27 janvier.

A *Payerne*, le 24 janvier, le Conseil approuve l'idée d'envoyer à Berne deux députés de la part du Comité central. Le 25 janvier, à l'ouïe d'une marche probable de bataillons allemands, on décide de demander à LL. EE. de ne pas envoyer de troupes. On engage le quartier-maître, qui était venu préparer le logement pour 1000 hommes, à suspendre ses préparatifs; on établit aussi une garde bourgeoise, et on offre au gouverneur une garde particulière. Il partit le 26 janvier et l'épilogue de cet exode est consigné dans les livres de Payerne, sous la forme pittoresque d'un avis de vente de la volaille du château; on convient en outre de « faire tuer et peser les neuf cochons gras qui sont au château, et qu'on les taxera pour en tenir compte en temps et lieu; on vendra aussi les trois autres cochons non encore gras. »

En résumé, la révolution du 24 janvier s'accomplit le plus pacifiquement du monde. Il fallut l'attitude menaçante des districts restés fidèles et les mouvements de troupes ber-

noises, pour provoquer l'intervention française. Le fâcheux incident de Thierrens fournit à Ménard un prétexte pour déclarer la guerre. La révolution change alors de caractère. Ce n'est plus la manifestation libre de la volonté populaire. Le peuple accepte ou subit les ordres de la France ou des hommes qu'elle appuie.

Paul MAILLEFER.

IL Y A CENT ANS

OU LETTRES ÉCRITES DE LAUSANNE EN 1798

A la fin du siècle passé, vivait à Lausanne un très digne pasteur, Jean-Frédéric Bugnion. Né le 14 février 1747, il avait exercé le ministère successivement à Londres et à Berne. En 1783, il était devenu l'un des pasteurs de Lausanne. Deux ans après sa mort, survenue le 29 mai 1807, le citoyen Pidou, membre du petit Conseil du Canton de Vaud, en installant dans sa chaire le nouveau professeur d'interprétation des Livres Saints, Jean-Louis Bridel, rendait un éclatant hommage aux vertus et aux talents de M. Bugnion. « Pasteur admirable, disait-il, honneur de cette Académie, honneur de cette Eglise... La chaire surtout, la chaire fut son triomphe par la grande variété de talents qu'il sut y déployer et qui laissa douter quel genre d'éloquence lui était le plus propre. Quand excellait-il ? Quand faisait-il sur nous les impressions les plus profondes ? Etait-ce lorsque, touchant, pathétique, ébranlant en nous par degrés les fibres les plus intimes de la sensibilité, il nous arrachait des soupirs ou des larmes ? Ou bien était-ce lorsque, animé d'une sainte indignation, maniant le glaive de la parole, il combattait, il poursuivait jusque dans leurs derniers retranchements les incrédules, les vicieux et toute l'horrible bande des